



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 06 JUIN 2019

DELIBERATION N° : 20190606_40

OBJET : Budget 2019

Attribution d'une subvention complémentaire à la MAISON DES ASSOCIATIONS DE SAINT-JOSEPH (MDA)

Approbation de l'avenant N°2

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :

17 JUIN 2019

Nombre des conseillers en exercice :
39

Présents	27
Procuration	6
Votants	33
Abstention	0
Exprimés	33

L'élu délégué
Christian LANDRY



L'an deux mille dix neuf, le six juin à dix-sept heures trente deux minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON - MAIRE

Présents

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; KERBIDI Gérald ; JAVELLE Blanche Reine ; GRONDIN Jean Marie ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; GEORGET Marilynne ; GUEZELLO Alin ; FRANCOMME Brigitte

Absents - Représentés

HOAREAU Claudette représentée par LEBRETON Blanche
LEBON Marie Jo représentée par NAZE Jean Denis
PAYET Yannis représenté par BAUSSILLON Inelda
HOAREAU Sylvain représenté par LEJOYEUX Marie Andrée
FONTAINE Olivier représenté par FRANCOMME Brigitte
PAYET Priscilla représentée par GUEZELLO Alin

Absents

HOAREAU Jeannick ; BOYER Julie ; ASSATI Marie Pierre ; RIVIERE François ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Guy LEBON, 13^{ème} adjoint, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.



Séance du 06 juin 2019

DÉLIBÉRATION N° : 20190606_40

OBJET :

**Budget 2019
Attribution d'une
subvention
complémentaire à la
MAISON DES
ASSOCIATIONS DE
SAINT-JOSEPH
(MDA)
Approbation de
l'avenant N°2**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Maire expose :

L'association Maison des Associations de Saint-Joseph (MDA) a bénéficié, par délibérations du conseil municipal n°20181213_47 du 13 décembre 2018 et n°20190408_45 du 08 avril 2019, d'une subvention de 140 000,00 €, ainsi que diverses aides en nature dont des prestations de service acquises par la Commune pour un montant global de 98 300,00 €, au titre de l'année 2019.

Dans le respect de son objet statutaire, l'association souhaite poursuivre en 2019 son projet intitulé « *Fonds de Participation des habitants* » inscrit à la programmation de la politique de la ville, avec une participation financière communale d'un montant de 1 250,00 €. Ce fonds permettra de soutenir diverses initiatives d'habitants issus des quartiers prioritaires.

Cette action a été validée lors du comité de pilotage politique de la ville réuni le 24 mai 2019.

Afin de permettre le bon déroulement de ce projet, il convient de délibérer sur l'attribution d'une subvention 2019 complémentaire à allouer à ladite association.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal :

- d'attribuer à l'association MAISON DES ASSOCIATIONS une subvention complémentaire d'un montant de 1 250,00 € au titre de la politique de la ville pour le projet mentionné ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention financière ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations du conseil municipal n°20181213_47 du 13 décembre 2018 et n°20190804_45 du 08 avril 2019,

Vu la note explicative de synthèse n°40,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 27

Représentés : 6

Pour : 33

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er} .- **ATTRIBUE** à l'association MAISON DES ASSOCIATIONS une subvention complémentaire d'un montant de 1 250,00 € au titre de la politique de la ville pour le projet intitulé « Fonds de Participation des habitants ».

Article 2.- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention financière ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3.- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

Pour extrait certifié conforme,
L'élu délégué
Christian LANDRY

